

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>15<sup>ème</sup></b>
Nom de site	ST LAMBERT	Numéro	7510052015
Adresse du site	<b>124, rue Blomet</b>	Hauteur	R+5 (20m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Social Elogie</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ce projet consiste à déployer 2 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz</b>		
Complément d'info	2 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>23/04/2024</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>26/04/2024</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>23/06/2024</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 140° et 230°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100): 140° &lt;5V/m - 230° &lt;4V/m</b> <b>5G (3500) : 140° &lt;5V/m - 230° &lt;4V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes	<b>20.05m pour les faisceaux fixes et orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 2 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G.
Zone technique	Installation de la zone technique sur structure métallique en caillebotis sur terrasse

**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ÉCOLE MATERNELLE GERBERT	6 RUE GERBERT 75015 PARIS	10m	NON	69m	1.12 V/m
École privée mixte Saint-Christophe	82 rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS	10m	NON	180m	0.11 V/m
Imagerie Médicale Paris Centre (IMPC)	136 Rue Blomet 75015 PARIS	16m	NON	127m	0.057V/m
CLINIQUE BLOMET	136 B R BLOMET 75015 PARIS	16m	NON	127m	0.075 V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe**

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 140°</i>	<i>Azimut 230°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>12.5 m</i>	<i>17.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

*i.* **Azimut 140°: antennes fixes**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 12.5 m .



**Légende**

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 140°	Azimut 230°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 4 et 5 V/m	entre 3 et 4 V/m
<b>Hauteur</b>	13.5 m	18.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 13.5 m .



## Vue des Antennes Avant/Après

### Après travaux

### Avant travaux



## Vue des Azimuts

Azimut 140° :



Azimut 230° :

